

Michel KREMER
Président de l'Association
« Les riverains de l'A27 »
20, rue Verte
59152 Gruson
Tel : 03 20 79 51 19
E-mail : michel.kremer@gmail.com

Monsieur le Préfet Daniel CANEPA
Préfecture de Région Nord – Pas de
Calais
Place de la République
59039 LILLE CEDEX.

Gruson, le 20 janvier 2008

Monsieur le Préfet,

Je reviens vers vous, suite à des demandes récurrentes et insistantes de riverains de l'A27, fortement incommodés par l'augmentation du trafic des poids lourds depuis l'application de l'arrêté du 11/12/2006.

Malgré leur soulagement suite à votre décision de réaliser les protections phoniques tant attendues, objet des études en cours à la DRE, ils supportent des niveaux particulièrement dérangeants depuis un an et déplorent avoir à les subir encore pendant de nombreux mois compte tenu des délais de réalisation probables.

Par ailleurs, ils constatent que le tronçon entre Anstaing et la frontière Belge (moins de 10 km), coïncé entre une portion limitée à 110 km/h côté 4 Cantons et 120km/h côté Belgique, reste l'un des rares sur le territoire de LMCU à être traité comme une autoroute ordinaire à 130 km/h. Par ailleurs, à notre connaissance, ce tronçon ne fait pratiquement pas l'objet de contrôles de vitesse.

De plus, dans le contexte actuel, ils observent une tendance lourde à une réduction des vitesses autorisées justifiée :

- Sur le plan réglementaire, à 110 km/h sur les autoroutes urbaines, pour des raisons de sécurité avec mise en place de radars et contrôles fréquents.
- Sur le plan environnemental, pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants. Le principe de limitation de vitesse pour les poids lourds semble être accepté par les professionnels transporteurs routiers. Ils ont évoqué, dans une récente interview télévisée sur FR3 la possibilité de réduire celle-ci à 80 km/h.

De plus, sur le tronçon incriminé en légère montée, les poids lourds sont systématiquement en sursrégime moteur pour atteindre les 90km/h autorisés, ce qui est particulièrement pénalisant au plan sonore et difficile à supporter.

Une réduction de la vitesse sur l'A27 (110 km/h pour les VL et 80 km/h pour les PL) serait donc une mesure transitoire, prise à titre conservatoire, bien appréciée par les populations riveraines, dans l'attente des protections phoniques prévues.

Les membres de l'Association « Les riverains de l'A27 » espèrent que vous serez sensible à ces arguments et que vous voudrez bien prendre les mesures correspondantes. Dans le contexte actuel, cela ne devrait pas poser de problème majeur tant elles correspondent aux tendances de fond et qu'elles sont déjà appliquées en d'autres lieux de la Métropole.

Je vous remercie par avance de l'accueil que vous réserverez à notre demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président de l'Association, Michel KREMER



CC :

MM les Maires de Anstaing, Chéreng, Gruson, Sainghin en Mélantois, Camphin en Pévèle, Baisieux, Lesquin

Monsieur Thierry LAZARO, Député

Monsieur Pierre MAUROY Président LMCU

Monsieur Luc MONNET Président CCPP

Monsieur Dominique Bailly Conseiller Régional